Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 octobre 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Louis-Pascal LEBARGY, Maire

Etaient présents : Monsieur Louis-Pascal LEBARGY, Madame Carole VERRIER, Monsieur Bernard JOPS, Madame Colette POTTIÉ, Monsieur Alain BERNARD, Monsieur Jean-Marie LENOIR, Madame Valérie COASNE, Monsieur Alain RANDOUR, Madame Marilyne PENNEQUIN, Monsieur Didier RICHARD, Madame Malory EVRARD, Monsieur Nordine TOUCHI, Madame Nicole LEBARGY, Madame Christelle HANON, Monsieur Daniel EDOUIN, Monsieur Bernard MASTAIN, Madame Valérie FLINOIS, Monsieur André RICHARD, Monsieur Laurent COUTTE, Madame Angeline BEAUVOIS, Monsieur Jean-Pierre SAUVAGE.

Absents excusés donnant procuration :
Madame Muriel CORÉ à Madame Malory EVRARD
Madame Martine PASQUIER à Madame Carole VERRIER
Monsieur Pierre FOURMAUX à Monsieur Louis-Pascal LEBARGY
Madame Louise CAPON à MME Nicole LEBARGY

Absent excusé :
Madame Laetitia NITCHEU-TCHEUMO,

Absents :
Monsieur Gérard SOCHALA,
Madame Christine DEMEURE – HEEMS,

Date de la convocation et d'affichage le jeudi 13 octobre 2016

Nombre de conseillers en exercice :
En exercice : 28
Présents : 21
Votants : 25

Le Conseil Municipal désigne Madame Carole VERRIER, secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des remarques sont à signaler sur le dernier compte rendu.
Aucune remarque
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

01 – choix du nombre d'adjoints
02 – Décision modificative n° 1
03 - Tarification pour l'utilisation du panneau d'information électronique
04 – Subvention de création à l'association « Bien-être, Détente et Santé »
05 – Affiliation volontaire au CDG 59 du SAGE ESCAUT
06 – Désaffiliation volontaire au CDG 59 du SDIS Nord
07 – FEAL ; validation des statuts
08 – FEAL ; désignation des délégués
09 – SIVOM DU GRAND SUD : rapport d'activité 2015
10 – SIVU Gendarmerie : rapport d'activité 2015
11 – Modification des statuts de la CCHD
12 – Adhésion de la CCHD au syndicat mixte Nord – Pas de Calais numérique*
13 – Renouvellement CEJ avec la CAF de Lille

1) choix du nombre d'adjoints

Vu l'article L 2122.1 et L 2122.2 du Code Général des Collectivité Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au maire au maximum.
Monsieur le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour, de 7 adjoints.

En date du 29 mars 2014, le Conseil Municipal a pris une délibération fixant à 7 le nombre d'adjoints pour cette mandature.
En date du 14 septembre 2016, Monsieur Gérard SOCHALA, 7eme adjoint, a adressé à Monsieur le Préfet du Nord, sa démission en qualité d'adjoint au Maire de la commune.
Par arrêté en date du 29 septembre 2016, Monsieur le Préfet accepte la démission de Monsieur SOCHALA de ses fonctions d'adjoint au maire de la commune de Bauvin,
La notification de cet arrêté a été faite à Monsieur Gérard SOCHALA en date du 12 octobre 2016.
Après avoir exposé ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ne pas nommer de nouvel adjoint et donc de fixer à 6 le nombre d'adjoints au maire pour la fin de la mandature.
Après avoir entendu ces éléments et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- De fixer à 6 le nombre des adjoints au maire de la commune pour la fin de la mandature.

2) Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits dans la section d'investissement.
Aussi, Monsieur le Maire propose les ajustements suivants :

Section d'Investissement :

Dépense :
Compte 041 : + 15 077.80 € opération d'ordre
Compte 2031 : + 24 608.89 € opération réelle
Compte 2183 : + 2 055.42 € opération réelle
Compte 2135 : - 26 664.31 € opération réelle
Compte 2188 : - 15 077.80 € opération réelle

Recettes :
Compte 041 : + 15 077.80 € Opération d'ordre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- décide à l'unanimité, d'adopter les virements de crédits sus énoncés.

3) Tarification pour l'utilisation du panneau d'information électronique

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des commerçants de la commune ont demandé l'utilisation du panneau d'information électronique afin d'annoncer des évènements ponctuels sur la commune.

Monsieur le Maire n'y voit pas d'inconvénient et propose à l'Assemblée d'autoriser ces annonces qui pourraient aider le commerce local.

Mais dans un souci d'encadrement de la diffusion de ces informations, il propose d'appliquer une tarification et une durée d'affichage.

Il soumet, pour discussion, au Conseil, la somme de 15 € pour 10 jours d'affichage.

Le Conseil Municipal après avoir débattu,
- Décide, à l'unanimité, de fixer le tarif d'utilisation du panneau électronique à des fins commerciales comme suit :
- Pour une durée de 10 jours
- Une gratuité par an et par commerçant
- 15 € par annonce

4) – **Subvention de création à l'association « Bien-être, Détente et Santé »**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une association, présidée par MME KEHL, dénommée « Bien-Etre, Détente et Santé » s'est créée en début d'année 2016.
Depuis la rentrée, le nombre d'adhérents a augmenté, aussi afin d'acquérir du petit matériel, Madame KEHL sollicite une subvention municipale.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'accorder une subvention de démarrage de 250 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité de verser à
- l'Association « Bien-Etre, Détente et Santé » une subvention de 250 €

5) – **Affiliation volontaire au CDG 59 du SAGE ESCAUT**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Syndicat Mixte SAGE de l'Escaut demande son affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour 2017.

Il précise que conformément à la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85.643 du 26 juin 1985 la consultation des collectivités et établissements publics affiliés est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1er janvier 2017.

Il convient que l'assemblée se prononce sur l'affiliation de cet établissement.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré

- Emet un avis favorable et unanime à l'affiliation au Centre de Gestion du Nord (C D G 59) du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut pour l'année 2017.

6) – **Désaffiliation volontaire au CDG 59 du SDIS Nord**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le SDIS Service Départemental de Secours et d'Incendie du Nord, affilié volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, sollicite son retrait.

Il précise que conformément à la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85.643 du 26 juin 1985, il peut fait opposition à la demande du SDIS soit :

- Par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés, représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés,
- Par les trois quarts de ces collectivités et établissement représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Il convient que l'assemblée se prononce sur la désaffiliation de cet établissement.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré

- Le Conseil Municipal s'abstient dans l'attente d'informations complémentaires

7) – **FEAL ; validation des statuts**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par délibération en date du 23 juin 2016, la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille, (FEAL) a validé une modification statutaire afin de permettre :

- La réorganisation de ses membres dans le cadre de l'évolution de la carte intercommunale
- La prise de compétence optionnelle de l'éclairage public

Vu le décret n° 55-606 du 20 mai 1955 relatif à la constitution et au fonctionnement des syndicats de communes,

Vu les articles L 5711-1 et L 5712-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération de la FEAL en date du 23 juin 2016,

Considérant que l'intérêt communal nécessite l'adhésion directe de la FEAL pour la gestion du réseau de distribution publique d'électricité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
Valide à l'unanimité

- Les statuts de la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille
- Transfère sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité à la FEAL
- Prend acte que ce transfert de compétence entraine le transfert des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence au profit de la FEAL
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8) – **FEAL; désignation des délégués**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite au changement statutaire ayant entrainé une modification des membres de la FEAL, il y a lieu de désigner les représentants des collectivités adhérentes.

Vu le décret n° 55-606 du 20 mai 1955 relatif à la constitution et au fonctionnement des syndicats de communes,

Vu les articles L 5711-1 et L 5712-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que pour assurer la représentation de la collectivité au sein de la FEAL il y a lieu de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité

Comme délégués titulaires

- M Alain RANDOUR
- MME Nicole LEBARGY

Comme délégués suppléants

- MME Colette POTTIÉ
- M Bernard JOPS

9) – **SIVOM DU GRAND SUD : rapport d'activité 2015**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément à l'article L 52.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président du SIVOM du Grand Sud de Lille a transmis le rapport retraçant l'activité de l'établissement public accompagné du compte administratif pour l'année 2015.

Il propose par conséquent au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport transmis.

Le Conseil Municipal après délibération,

- Adopte à l'unanimité le rapport présenté

10) - **SIVU Gendarmerie : rapport d'activité 2015**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément à l'article L 52.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président du SIVU pour la construction et l'extension de la gendarmerie d'ANNOEULLIN a transmis le rapport retraçant l'activité de l'établissement public accompagné du compte administratif pour l'année 2015.

Il propose par conséquent au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport transmis.

Le Conseil Municipal après délibération,

- Adopte à l'unanimité le rapport présenté

11) – **Modification des statuts de la CCHD**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Communauté de Communes de la Haute Deûle a modifié ses statuts en séance du 10 octobre 2016.

La loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a des incidences sur les compétences de la Communauté de Communes de la Haute Deûle et qu'à ce titre il est nécessaire de procéder à une modification des statuts communautaires.

La modification des statuts doit être engagée selon les règles de droit commun (articles L 5211-17 et L 5211-120 du CGCT visés à l'article 68 de la loi NOTRe) qui impliquent une délibération du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux de l'intercommunalité.

Les communes membres de la CCHD, doivent se prononcer sur cette modification dans un délai de 3 mois à compter de la prise de décision.

La délibération de la Communauté de Communes, annexée à la présente, est soumise au Conseil Municipal.

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, la délibération de la CCHD ainsi présentée.

12) – **Adhésion de la CCHD au syndicat mixte Nord – Pas de Calais numérique**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, que par délibération du 16 septembre 2015, il a été décidé que la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » soit transférée à la Communauté de Communes de la Haute Deûle et d'autoriser celle-ci à adhérer à un syndicat mixte auquel serait transférée la compétence L 1425-1

Ce transfert de compétence étant acté par Monsieur le Préfet du Nord en date du 09 février 2016, il y a lieu de préciser que la Communauté de Communes de la Haute Deûle est autorisée à adhérer au syndicat mixte ouvert « Nord – Pas de Calais Numérique »

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 3 mars 2016,

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de son Président,

Compte tenu de l'intérêt pour la Communauté de Communes de la Haute Deûle et ses communes de mettre en place le très haut débit pour le territoire,

Autorise, à l'unanimité, la Communauté de Communes de la Haute Deûle à adhérer au Syndicat mixte ouvert « Nord – Pas de Calais Numérique »

12) – Renouvellement CEJ avec la CAF de Lille

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune s'est engagée depuis 2001 (délibération du 21 septembre 2001 et sa poursuite par délibération du 27 septembre 2005, du 19 mai 2011 et du 19 décembre 2011, 18 décembre 2012, avenant 2 décembre 2015) dans une politique enfance/jeunesse avec la CAF de Lille par le biais d'une convention partenariale de cofinancement « le Contrat Enfance Jeunesse ».

Ce contrat arrive à son terme le 31 décembre 2016. Il peut faire l'objet d'un renouvellement sous la forme d'un CEJ sur la période 2017 – 2019, dans les conditions définies par la CAF.

Monsieur le Maire rappelle les différents domaines pour lesquels la Caisse d'Allocations Familiales assure une participation financière :

- ALSH périscolaire Municipal
- Coordinateur petite enfance Jeunesse
- ALSH PMS Municipal
- RAM association PICCOTI
- RAM PICCOTI Flux 2012

Monsieur le Maire propose aux Conseillers d'autoriser la signature du renouvellement du CEJ 2016 – 2019, celui-ci devant être signé avant la fin de l'année 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité,
- Monsieur le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2017 à 2019 à effet au 1er janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 40

Les différents points abordés ont donné lieu aux délibérations suivantes :

01 – choix du nombre d'adjoints
02 – Décision modificative n° 1*
03 - Tarification pour l'utilisation du panneau d'information électronique*
04 – Subvention de création à l'association « Bien-être, Détente et Santé »
05 – Affiliation volontaire au CDG 59 du SAGE ESCAUT
06 – Désaffiliation volontaire au CDG 59 du SDIS Nord
07 – FEAL ; validation des statuts
08 – FEAL ; désignation des délégués
09 – SIVOM DU GRAND SUD : rapport d'activité 2015
10 – SIVU Gendarmerie : rapport d'activité 2015
11 – Modification des statuts de la CCHD
12 – Adhésion de la CCHD au syndicat mixte Nord – Pas de Calais numérique*
13 – Renouvellement CEJ avec la CAF de Lille*